

Moins de logements chauffés au fioul depuis 2006 en Bretagne

Insee Flash Bretagne • n° 119 • Janvier 2026



En Bretagne, près de 185 000 résidences principales sont chauffées au fioul en 2022, soit 11,5 % d'entre elles. La Bretagne se positionne à la troisième place des régions de France métropolitaine en ce qui concerne le recours à ce type de combustible. Le fioul est de moins en moins utilisé depuis 2006, sous l'effet du remplacement progressif des anciennes installations et de l'utilisation d'énergies moins polluantes dans les constructions neuves. Presque tous les logements chauffés au fioul sont des maisons, souvent grandes et anciennes. Plus rural qu'urbain, ce mode de chauffage est particulièrement présent dans les territoires du centre et de l'ouest de la Bretagne.

Plus d'un ménage breton sur dix se chauffe au fioul

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'installation de nouvelles chaudières au fioul est interdite en France. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de limitation de la pollution atmosphérique avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans ce contexte, les données du recensement de la population ►sources permettent d'observer la place qu'occupe encore le fioul dans le chauffage des **résidences principales** au moment de l'entrée en vigueur de cette réglementation, ainsi que son évolution au cours des années précédentes.

En Bretagne, 184 600 logements occupés à titre de résidence principale sont chauffés au fioul en 2022, soit 11,5 % d'entre eux, contre 38,0 % pour l'électricité et 29,5 % pour le gaz. En France métropolitaine, le fioul est le principal combustible de chauffage de 8,5 % des résidences principales. La Bretagne se situe au troisième rang des régions métropolitaines, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (13,3 %) et le Grand Est (12,4 %), mais loin devant l'Île-de-France (4,4 %) et la Corse (1,7 %). La proportion de **ménages** qui se chauffent au fioul varie fortement entre les départements bretons. Elle atteint 15,5 % dans les Côtes-d'Armor et 14,1 % dans le Finistère, contre 10,9 % dans le Morbihan et 7,3 % en Ille-et-Vilaine.

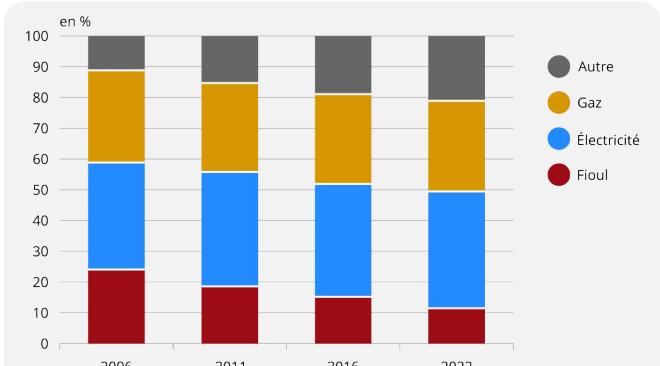
Le fioul, un combustible de moins en moins utilisé

Comme en France métropolitaine, la part des logements bretons chauffés au fioul a été plus que divisée par deux entre 2006 et 2022, passant de 24,1 % à 11,5 % ►figure 1. Deux mécanismes expliquent ce recul. D'une part, les dispositifs publics de rénovation énergétique ont conduit de nombreux ménages à remplacer leur chaudière au fioul par des équipements plus performants (CITE, éco-PTZ, MaPrimeRénov', etc.). D'autre part, les logements construits au cours de la période ont été plus rarement équipés de chaudière au fioul et des solutions moins émettrices de gaz à effet de serre telles que l'électricité, le gaz¹ et les énergies renouvelables (bois, solaire et géothermie) ont été privilégiées. Ainsi, seules 0,8 % des résidences principales construites après 2006 utilisent le fioul comme moyen de chauffage. En conséquence, le nombre de résidences principales chauffées au fioul a fortement diminué sur cette période, passant de 324 900 à 184 600.

Ces évolutions modifient la structure énergétique du parc immobilier breton. Le nombre de résidences principales ayant recours à d'autres énergies, majoritairement renouvelables, passe de 150 400 à 339 700 entre 2006 et 2022, dépassant désormais celui des résidences principales chauffées au fioul. L'électricité et le gaz demeurent les deux premières énergies de chauffage et concernent respectivement 610 400 et 473 700 logements en 2022.

Afin d'observer cette évolution sur une plus longue période, le fichier Saphir offre un regard rétrospectif sur les logements disposant d'un chauffage central depuis 1975, un champ très proche de celui des résidences principales pour les maisons chauffées au fioul. Entre 1975 et 1982, le nombre de maisons disposant d'un chauffage central au fioul a augmenté, passant de 227 300 à 294 000 maisons, avant de se stabiliser jusqu'en 2006 (285 700 en 1990, 289 700 en 1999 et 291 800 en 2006). À partir de cette date, ce nombre diminue nettement, pour atteindre 239 500 en 2011, 211 900 en 2016 et 171 200 en 2022. Cette trajectoire est cohérente avec la baisse observée pour les résidences principales entre 2006 et 2022. Ainsi, l'usage du fioul a cessé de progresser au tournant des années 1980, avant d'entamer un recul marqué au cours des quinze dernières années.

► 1. Répartition des résidences principales selon leur mode de chauffage principal depuis 2006 en Bretagne



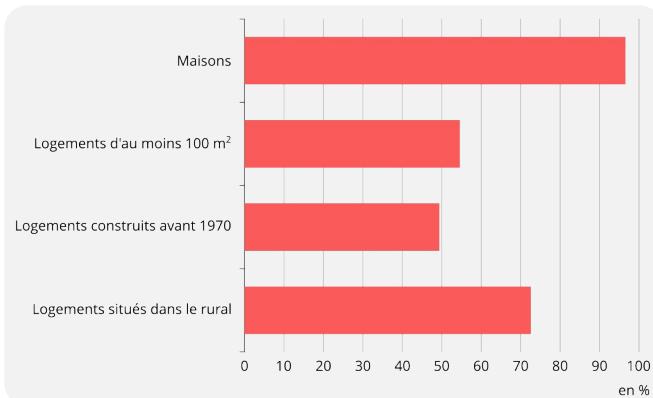
Note : La catégorie « Autre » comprend le bois, le charbon, le chauffage urbain et certaines énergies renouvelables.

Lecture : En 2022, en Bretagne, 11,5 % des résidences principales sont chauffées au fioul.

Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011, 2016 et 2022.

1 - La dénomination « gaz » comprend le gaz de ville ou de réseau et le gaz en bouteille et citerne.

► 2. Composition du parc de résidences principales chauffées au fioul en Bretagne en 2022



Lecture : En Bretagne, 96,6 % des résidences principales chauffées au fioul sont des maisons.

Source : Insee, recensement de la population 2022.

Presque tous les logements chauffés au fioul sont des maisons

En Bretagne en 2022, 96,6 % des résidences principales chauffées au fioul sont des maisons ► figure 2. Cette proportion est la plus élevée des régions métropolitaines, comme en 2006 (93,9 %). Cela tient à la structure du parc breton, où la part des maisons est plus élevée qu'au niveau national (70,8 % contre 55,6 %), mais aussi à un **taux de recours** au fioul plus élevé en Bretagne dans ce type de logement (15,7 % contre 12,9 % en France métropolitaine) et enfin, à un plus faible usage de cette énergie dans les appartements de la région qu'au niveau national (1,2 % contre 3,0 %).

Ainsi, les résidences principales chauffées au fioul sont en moyenne plus spacieuses que le reste du parc de logements : 54,6 % offrent une surface d'au moins 100 m², contre 39,6 % pour l'ensemble des résidences principales.

L'énergie de chauffage des logements dépend souvent des installations réalisées à l'époque de leur construction et le parc de logements chauffés au fioul est ancien. En effet, près de la moitié des résidences principales disposant d'une installation de chauffage au fioul ont été construites avant 1970, soit avant le premier choc pétrolier, tandis que seules 11,6 % des résidences principales chauffées au fioul ont été construites après 1990.

Le chauffage au fioul plus répandu dans le rural

Plus de sept résidences principales chauffées au fioul sur dix se situent dans les **communes rurales**, où la proportion de maisons est plus élevée. Dans ces communes rurales, 16,5 % des ménages ont recours au chauffage au fioul, contre 6,4 % dans les **communes urbaines**, ce type de combustible étant livré quel que soit le lieu de résidence.

► Définitions

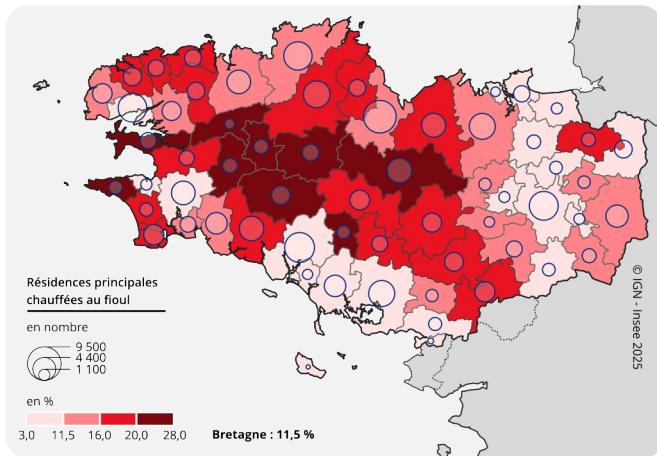
Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Le **taux de recours** à un combustible correspond à la proportion de résidences principales qui utilisent ce combustible comme moyen de chauffage.

Une **commune rurale** est une commune peu dense au sens de la grille [communale de densité](#). Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites **urbaines**.

► 3. Nombre et part de résidences principales chauffées au fioul par intercommunalité bretonne en 2022



Note : Seules les parties bretonnes des intercommunalités de Redon Agglomération et de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique) sont prises en compte.

Lecture : Dans la communauté de communes du Kreiz-Breizh, 2 400 résidences principales sont chauffées au fioul en 2022, soit 27,5 % des résidences principales de cette intercommunalité.

Source : Insee, recensement de la population 2022.

Dans les communes rurales, outre le fioul, plus de 40 % des ménages ont recours au chauffage électrique, près de 30 % utilisent d'autres énergies, majoritairement renouvelables, et seulement 12,0 % ont recours au gaz. En effet, en milieu rural où l'habitat est dispersé, la mise en place d'infrastructures de raccordement au gaz est peu rentable, rendant son utilisation moins fréquente.

Au sein de la région, la part des ménages chauffés au fioul varie fortement selon les territoires. Elle est plus élevée dans le centre et à l'ouest de la Bretagne ► figure 3. Par exemple, dans les communautés de communes du Kreiz-Breizh et de Haute Cornouaille, plus d'un quart des ménages utilisent ce combustible. En revanche, le taux de recours au fioul est faible dans les intercommunalités à dominante urbaine, notamment à Rennes Métropole (3,2 %). Néanmoins, le nombre de logements directement concernés par l'interdiction de remplacer leur chaudière au fioul défaillante par un même type d'installation est élevé dans certaines intercommunalités peuplées (9 500 résidences principales concernées dans Saint-Brieuc Armor Agglomération, 7 900 au sein de Lorient Agglomération, 7 400 dans Rennes Métropole ou encore 7 200 dans Brest Métropole). ●

Florence Le Bris, Pierre-Éric Treyens (Insee)

► Sources

L'étude repose sur les données des [recensements de la population](#) 2006, 2011, 2016 et 2022 pour les résidences principales. En ce qui concerne les logements équipés d'un chauffage central, la source [Saphir](#) permet de remonter jusqu'en 1975.

► Pour en savoir plus

- **Fidani G., Méreau B., Mora V.**, « [2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022](#) », Insee Première n° 2088, janvier 2026.
- **Le Bris F.**, « [Bilan économique 2024 - Transition énergétique - La Bretagne couvre près d'un tiers de sa consommation électrique et la production d'énergies renouvelables continue de progresser](#) », Insee Conjoncture Bretagne n° 54, juin 2025.
- **Lardoux J.-M., Tacon D.**, « [En Bretagne, un ménage sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement](#) », Insee Analyses Bretagne n° 133, avril 2025.

